

Le projet de formation

II – 1- Pilotage de la formation :

Le Conseil Pédagogique des Cycles est composé de la responsable du pôle préparation aux concours et des coordinateurs pédagogiques. Le Conseil a pour objectif de contribuer à l'amélioration continue de la formation. Le conseil se réunit autant que de besoin mais les échanges entre les membres sont continus tout au long de l'année.

Une réunion de travail annuelle, par épreuve, réunit en juin le coordinateur pédagogique, les intervenants de l'épreuve et l'équipe du pôle. Cette réunion est l'occasion de faire le point sur la formation en cours afin d'y apporter des inflexions encore possibles et de préparer la prochaine formation.

Chaque mois, l'équipe du Pôle rencontre, en alternance, les délégués ou le groupe pour faire le point sur le déroulement de la formation. Les délégués peuvent être à l'initiative d'autres rencontres.

Une évaluation annuelle des enseignements, élaborée en étroite collaboration avec le centre d'Appui au pilotage de la Performance et au management de la qualité (ApPi) est remise aux élèves fin juillet. Une autre évaluation, celle de la semaine de préparation aux épreuves d'admissibilité, est aussi proposée aux participants à cette session.

II – 2 - Organisation de la formation :

La formation est structurée selon les épreuves des concours de direction (annexe 6). La responsable du pôle assure une veille transversale entre les enseignements pour éviter les redondances mais aussi pour privilégier des approches complémentaires sur un même sujet. Elle est aidée dans ce travail par des relations continues avec les coordinateurs pédagogiques.

II – 3 - Séquencement de la formation :

- Le cycle préparatoire est rythmé par des cours en face à face et du travail personnel.
- La semaine de cours : elle commence le lundi à 9h et s'achève le vendredi à 16h30.

- Temps de formation en présentiel

Par temps de formation en présentiel, il est entendu le face-à-face pédagogique et les temps de travaux dirigés : soit une moyenne de 30 h / semaine. Le temps consacré au travail individuel est essentiel et peut être évalué à 2 heures à 3 heures en moyenne par jour.

Volume horaire face à face /stagiaire :

- 980 heures d'enseignement ;
- 4 semaines de galops / concours blancs.

Période 1

Les enseignements commencent par un tronc commun et obligatoire pour tous. Les cours d'octobre à décembre sont des cours fondamentaux (CF) ou transversaux (CT) s'ils se poursuivent au-delà de la période 1.

Période 2

Janvier à avril inclus.

Les stagiaires suivent les cours correspondant aux options qu'ils ont choisies : ce sont les cours de spécialité (CS).

Les cours transversaux (CT) commencent ou se poursuivent et sont obligatoires pour tous : ce sont ceux de la première épreuve écrite et orale des concours, ceux de langue vivante mais aussi ceux jugés utiles par l'équipe pédagogique, quelles que soient les options choisies : cours de droit hospitalier, cours de protection sociale, cours de politiques publiques, cours transversaux de droit de l'Union européenne. Les séances de mise en situation professionnelle sont également qualifiées de CT.

Période 3

Le mois de mai est consacré aux conférences de révisions et aux corrigés des épreuves du dernier galop d'essai. Le mois de juin est consacré aux épreuves écrites des concours. Courant juillet, après les concours, un stage est possible afin de parfaire la connaissance d'un type d'établissement et / ou de fonction.

Période 4

Le mois de septembre est construit autour de révisions, de commentaires d'actualités, d'entraînements aux épreuves d'admission, de travail personnel seul ou en petits groupes.

Période 5

Une préparation aux oraux est prévue pour les admissibles au(x) concours DH et D3S courant septembre.

Obligations de service

Sont obligatoires et correspondent aux obligations de service :

- Le face-à-face pédagogique : les cours fondamentaux d'octobre à décembre, les cours de spécialité (CS), les cours transversaux (CT)
- Les évaluations écrites, devoirs sur table, correspondant à la première épreuve des concours et aux options techniques choisies par le stagiaire.
- Les évaluations orales : les entraînements aux entretiens avec le jury et aux oraux de langue. La présence aux oraux des collègues est requise pour les deux premières journées du « grand oral » ; les stagiaires bénéficient ainsi de connaissances et de méthodes au-delà de l'expérience de leur propre entretien. Un respect réciproque est requis au cours de ces auditions.
- Les entretiens de rentrée.
- Les 2 entretiens avec les tuteurs.
- Les évaluations écrites :

Ce sont les devoirs sur table, ceux des concours blancs et quelques autres. Les concours blancs, appelés galops d'essai, sont au nombre de quatre. Les conditions de composition sont celles des concours.

Gestion des absences

En cas d'arrêt maladie, les stagiaires doivent faire parvenir, dans le strict respect des délais en vigueur, leur arrêt de travail à la DRH de l'école : service.paie@ehesp.fr, copie à l'équipe du Pôle.

Les absences non justifiées feront systématiquement l'objet d'une retenue sur le traitement.

Propriété intellectuelle des supports de cours et ressources pédagogiques

Sans préjudice du droit des tiers, les documents et supports produits à l'occasion des actions objet de la formation en Classe Préparatoire Intégrée, ne peuvent être réutilisés par les apprenants à des fins autres que celles qui font l'objet de la formation et ne peuvent faire l'objet d'une cession à qui ce soit, à titre onéreux ou non.